

Les chutes d'objets sont une cause importante d'accidents. Elles peuvent se produire à l'occasion de travaux en hauteur (*chute d'outils ou matériaux sur des personnes en contrebas*), en cas de stockage instable ou lors d'opérations de manutention manuelle (*chute d'objets sur les pieds, notamment*) ou de manutention mécanique (*charges instables, heurt du chariot contre les stockages*).

Quelques questions à se poser

- Lors de travaux sur les façades, sur les toits ou en hauteur dans les locaux, des mesures ont-elles été prises pour éviter les interférences avec les autres activités de l'entreprise ? Les zones dangereuses sont-elles balisées et interdites à la circulation ?
- Les espaces de stockage sont-ils encombrés ? Y a-t-il des empilements d'objets à proximité des postes de travail ? sur le passage des piétons ou des chariots ?
- Les étagères et les racks sont-ils solides ? en bon état ? adaptés au poids et aux dimensions des charges ? fixés au mur ou autoportants ?
- Les chariots peuvent-ils évoluer librement dans les allées ? à quelle vitesse roulent-ils ? les charges sont-elles correctement arrimées sur les palettes ? les colis et objets sont-ils correctement rangés sur les étagères et sur les racks ?
- Comment les objets sont-ils conditionnés ? les colis sont-ils glissants ? mous ? quel est leur poids ? trouve-t-on des cartons stockés dans un local humide ? des cartons défoncés ? des objets posés sur des cartons vides ou à moitié rempli ?
- Des accidents par chute d'objet se sont-ils déjà produits ? dans quelles circonstances ?

La maîtrise des risques de chutes d'objets signifie :

- Lors de travaux dans l'entreprise, et en particulier s'il s'agit d'une intervention d'entreprise extérieure, délimiter le chantier et organiser le travail pour éviter les interférences (*voir les Fiches Réflexe «Risques d'interférences et mesures de prévention» et «Le plan de prévention»*),
- Installer des protections entre les différents niveaux d'un chantier,
- Gérer les approvisionnements (*matières premières, produits, etc.*) en fonction des espaces de stockage disponibles,
- Obtenir des fournisseurs que les produits soient livrés sous des conditionnements et emballages appropriés (*gerbables, faciles à saisir, solides, bien dimensionnés...*),
- Concevoir les espaces de stockage de façon cohérente avec l'activité et les moyens de manutention,
- Assurer la stabilité des moyens de stockage (*structures résistantes même en cas d'humidité, sol plat et stable, étagères fixées au mur et au sol, racks protégés des chocs à la base par des sabots de protection...*), faire installer les équipements par un personnel qualifié,
- Organiser le stockage en fonction des caractéristiques des objets (*poids notamment*),
- Adapter les moyens de manutention (*roll, transpalette, chariot...*) aux charges à transporter, assurer la stabilité des charges (*produits bien répartis et arrimés*),
- Organiser l'approvisionnement des postes de travail et l'évacuation des produits finis pour éliminer les piles d'objets et l'encombrement des allées,
- Informer et former le personnel (*sensibilisation, formation aux moyens de manutention utilisés, CACES...*),
- Faire porter des équipements de protection individuelle (*casque, chaussures de sécurité...*).